

Image not found or type unknown



Saisie mobilière, pour cause de caution solidaire.

Par **Alavoine**, le **02/06/2008** à **10:49**

Bonjour Novice43rnrnMerci de votre message, l'affaire commerciale était individuel, je n'étais pas reconnu comme salarié, ma responsabilité était de faire fonctionner l'entreprise.rn(Bureau, conduite,gérer l'emploi du temps des salariés, etc)